

Rapport n°2 : Relevé de conclusions du 2 octobre 2017

Rapport :

Membres présents ou représentés :

Messieurs Alain BONNIN, Président de l'UB ; Macha WORONOFF, représentant Jacques BAHU, Président de l'UFC ; Ghislain MONTAVON, Directeur de l'UTBM ; Bernard CRETIN, Directeur de l'ENSMM ; François ROCHE-BRUYN, Directeur général d'AgroSup Dijon ; Stephan BOURCIEU, Directeur général de BSB.

COMUE :

Monsieur Nicolas CHAILLET, Président d'UBFC.

Invités :

Monsieur Michel JAUZEIN, directeur du Campus de Cluny ENSAM (invité permanent),
Madame Catherine BAUMONT, Président du CAC UBFC,
Monsieur Michel DE LABACHELERIE, Vice-président chargé de la recherche et des projets structurants.

Ordre du jour :

1. Retour sur l'évaluation ISITE-BFC
2. Budget 2018 : contribution des établissements
3. Gestion des projets de recherche ISITE-BFC, ANR, H2020
4. Informations
5. Questions diverses

Décisions :

1. Retour sur l'évaluation ISITE-BFC

A propos des remarques exprimées par le jury international à l'issue de l'évaluation d'ISITE-BFC, le conseil des membres débat sur le quatrième point : marge de progression quant à l'allocation des 10% de postes vacants dans les établissements. L'interprétation de ce point par les personnes auditionnées lors de cette évaluation est la suivante : pour améliorer le recrutement international le jury international suggérerait d'élargir la publication dans les réseaux internationaux de tous les postes des établissements.

Si l'objectif poursuivi est de réduire l'endo-recrutement et d'accroître le recrutement international, il convient effectivement de publier les postes dans les supports internationaux tels que Nature Jobs ou



Research Gates sachant que cela est déjà réalisé pour les 7 postes Fellowship ISITE-BFC concernés cette année. La publication est payante mais prise en charge par ISITE-BFC. D'autres réseaux peuvent être activés selon les profils de postes.

Le Conseil des Membres exprime le fait qu'il ne faut cependant pas vouloir trop anticiper les remarques du jury international et veiller à la situation des établissements. Il n'est pas nécessairement pertinent de recruter à l'international sur tous les profils de postes car il y a de l'enseignement à assurer dans des filières qui ne sont pas internationales. Il faut également veiller à ce que les concours restent accessibles aux enseignants-chercheurs des établissements. Par ailleurs, les concours de recrutement au MAA comprennent une épreuve en français. Enfin, la question de l'attractivité des postes à l'international est posée pour des postes de professeur. Les points positifs sont que l'ouverture à l'international permet d'élargir le nombre de candidatures et que cela renforce la trajectoire ISITE-BFC. Les instruments d'accompagnement d'ISITE-BFC pour ces recrutements sont intéressants. Certains établissements seraient ainsi prêts à proposer des postes à la publicité internationale. Les points négatifs c'est que cela peut être mal compris : conduire à une concurrence avec les enseignants-chercheurs actuellement maîtres de conférences et conduire aussi à un système à deux vitesses au niveau de la rémunération et du statut : le grade de PR1 est un minimum pour être concurrentiel par rapport aux recrutements dans la plupart des autres pays. Hors, en France, au MESRI comme au MAA, l'accession directe au grade de PR1 est uniquement possible pour les candidats non titulaires de la fonction publique française.

Propositions adoptées :

- la part des postes mis à la campagne d'emploi 2018 des établissements et dont la publicité sera faite à l'international va être étudiée par les établissements,
- N. Chaillet va approfondir avec le MESRI les conditions dans lesquelles les recrutements de seniors peuvent se faire sur les postes PR1.

2. Budget 2018 : contribution des établissements

La contribution des établissements à UBFC pour l'année 2018, indiquée dans le tableau ci-dessous, est adoptée à l'unanimité. Elle est identique à celle de 2017.

Etablissement	Contribution (k€)
uB	100
UFC	100
UTBM	20
AgroSup Dijon	20
ENSMM	20
BSB	20
ENSAM	20

3. Gestion des projets de recherche ISITE-BFC, ANR, H2020

Trois points sont discutés.

1. La mise en place d'un centre de ressources partagé permet aux personnes concernées dans les établissements de discuter et d'améliorer ensemble les dispositifs de gestion des projets de recherche.
2. Les délégations de signature du président d'UBFC aux directeurs des unités de recherche responsables des programmes de recherches vont être mises en place pour toutes les unités de recherche où UBFC est co-tutelle. Pour les autres unités de recherche, UMR CNRS ou INSERM, une solution possible est la mise à disposition - et en fonction du pourcentage du temps de travail que représente la gestion du programme de recherche – du directeur de l'UMR à UBFC. Cette solution, ainsi que des solutions alternatives, doit être étudiée notamment avec les DGS.
Proposition adoptée : la solution proposée de mise à disposition des directeurs des unités de recherche (ou de leurs adjoints) et ses modalités peut être étudiée.
3. La question de la Propriété Intellectuelle (PI) entre les établissements et UBFC, pour les projets de recherche gérés à UBFC. Il est nécessaire de trancher cette question. L'étude de cette question par rapport à la trajectoire d'ISITE-BFC doit être faite d'ici la fin de l'année 2017. Une proposition préliminaire est de laisser la PI aux établissements membres.

4. Informations

- Les taux de publication de la signature scientifique commune sont 38% depuis janv. 2015, 54% depuis janv 2016 et 65% depuis janv 2017.
- Cérémonie de remise des diplômes de docteurs le 27 septembre à l'Université de Bourgogne.
- Dates de la rentrée solennelle des masters internationaux :
 - o le 17 octobre de 17h30 à 19h pour Besançon à l'UFC
 - o le 26 octobre de 17h30 à 19h pour Dijon à l'uB

5. Question diverses

1/ La ventilation des crédits récurrents aux laboratoires

La présentation de Michel de Labachellerie offre l'occasion de présenter la démarche et les objectifs du travail réalisé par le Pôle fonctionnel Recherche (qui réunit les VP/Responsables Recherche des établissements).

Le travail consiste à élaborer une norme commune. Chaque établissement a ses propres critères et les établissements sont aussi demandeurs de mener une réflexion pour faire évoluer les critères (ils datent de l'avant dernier contrat et sont basés sur l'évaluation de l'AERES). Pour cela, les modalités précises utilisées par les établissements actuellement doivent être connues pour identifier les modalités

communes et pour apprécier les différences. La mise au point d'une procédure commune créera des différences par rapport aux situations actuelles et il faut également mesurer ces écarts pour en apprécier l'acceptabilité.

Un travail a aussi été fait à partir d'une enquête réalisée par la CPU auprès des universités. La synthèse montre qu'il y a deux blocs de critères : le premier combine la taille et le champ disciplinaire du laboratoire et le second vise à établir un critère de performance. Les parts de la dotation concernées par ces deux points sont de l'ordre de 80%-20%.

La proposition faite par Michel de Labachellerie aux établissements pour 2018 était de notifier 80 % du montant total en début d'année et de compléter avec les 20 % en milieu d'année est refusée par l'uB.

Quoi qu'il en soit, la définition d'une clé de répartition commune à l'échelle du site est un sujet complexe et délicat, qui demande du temps d'instruction. Il n'est pas possible de le mettre en place pour 2018. Le pôle fonctionnel recherche va poursuivre son travail sur ce sujet et les directeurs d'unités seront consultés afin de mettre cela en œuvre pour 2019.

Ainsi, le processus 2017 est reconduit en 2018 : les dotations sont décidées par les établissements de tutelle et notifiées aux laboratoires par UBFC.

2/ Représentation de UBFC au CESER

Le CESER BFC va être renouvelé en janvier 2018, entraînant une diminution du nombre de sièges. Actuellement il y a deux représentants de l'ESR pour la Franche-Comté et deux pour la Bourgogne.

La procédure indiquée par la Préfecture de Région est qu'un courrier parviendra à UBFC pour faire des propositions de personnes.

Il est convenu qu'un courrier va être rédigé par Nicolas Chaillet et proposé aux chefs d'établissements membres afin de demander 3 sièges pour l'ESR au prochain CESER. Ce courrier sera cosigné par tous les chefs d'établissement.

3/ Forum Relations internationales et Europe

Alain Bonnin informe le Conseil des Membres que l'uB va organiser le 8 février 2018 avec Luc Hittinger (délégué permanent de la CPU à Bruxelles) un Forum dédié aux relations internationales et européennes.

Prochain Conseil des Membres : 6 novembre 2017.

DÉLIBÉRATION

Ce relevé de conclusions est approuvé à l'unanimité.